



## EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 août 2014 à 20 heures

L'an deux mille quatorze, le 18 août à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUFILS, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme BLANCKAERT, M. CAILLIET, Mme GOUGEON, M. CLAUIN, Mme TANNIOU, Mme BROCHARD, M. JOUVEAUX, M. GAWIN, Mme PRUDHOMME, M. BLANFUNAY, Mme DUPILLE, M. BAUSMAYER, M. TARAVELLA, Mme BONNETTE.

**ABSENTS EXCUSES** : M. CAVE (pouvoir à M. BEAUFILS), M. LANGLOIS, Mme GIEHMANN, M. FORTUNE, Mme TANFIN, Mme SEGAREL GEER, M. ELISA (pouvoir à Mme BLANCKAERT), M. LE BOT, M. QUILLET, Mme EMBAREK, Mme RIDOU, M. PILINSKI (pouvoir à Mme BONNETTE).

Monsieur Johnny GAWIN a été élu secrétaire de séance.

---\*---

### 1) Travaux de voirie 2014 – Choix du candidat – Autorisation de signer le marché

Vu les opérations de voiries retenues ;

Vu la délibération n° 2014-080 en date du 15 mai 2014 retenant le bureau SODEREF, pour une mission de Maîtrise d'œuvre ;

Vu le cahier des charges validé, délibération n° 2014-092, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2014, pour le lancement de la consultation des entreprises ;

Vu les offres reçues ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 7 août 2014 retenant l'entreprise VIAFRANCE NORMANDIE, pour un montant de travaux de 233 997,76 € HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir.

Adopté à l'unanimité

### 2) Travaux de voiries 2014 – Décision modificative budgétaire

Considérant le programme de travaux de voirie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la décision modificative suivante :

	Opération 2014/18 Investissements nouveaux	Opération 2014/07 Travaux de voirie
BP 2014	500 000	100 000
DM	- 200 000	+ 200 000
BP après DM	300 000	300 000

Adopté à l'unanimité

### **3) Demande d'aménagement d'entrées charretières et trottoirs**

Vu les différentes demandes sollicitées pour l'aménagement d'entrées charretières, aménagement de la voirie ou construction de trottoir ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2002, fixant une participation pour frais d'aménagement d'entrées charretières ;

Considérant l'importance du coût des travaux d'aménagement des entrées charretières ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- D'annuler la délibération n° 2002-051 du 4 avril 2002 ;
- Que quelle que soit la demande d'aménagement du domaine public, la ville reste Maître d'œuvre dans la conduite et la réalisation des projets ;
- Que la demande d'aménagement de trottoir par des entrées charretières devra être adressée par écrit auprès de Monsieur le Maire ;
- Que les travaux seront effectués lors de travaux organisés par la ville ;
- Que le montant des frais engagés seront en totalité à la charge du pétitionnaire.

Adopté à l'unanimité

### **4) Rapport annuel du SYGOM**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2013 du SYGOM (*Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères*) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne quitus du rapport présenté.

Adopté à l'unanimité.

### **5) Aménagement sécuritaire RD 127**

Vu le projet d'aménagement de sécurité sur la RD 127, consistant en la réalisation de 2 ralentisseurs, approuvé par le Conseil Municipal en date du 5 décembre 2013 ;

Vu l'attribution de la subvention allouée par le Conseil Général au titre des amendes de police, d'un montant de 4 880 € HT ;

Considérant que ces travaux s'effectuent sur le domaine routier départemental ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat portant réalisation d'aménagement de sécurité sur route départementale.

Adopté à l'unanimité.

### **6) Questions diverses**

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le présent extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville, en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.